

L'

E

C

H

O



Le temps du Renouveau !

Avril 2020 N°27

Des Courtines

Sommaire

Edito
Avis de Décès
Bibliothèque
Comité d'Animation
A votre écoute
Blagues
En passant par Duerne
*

En raison du confinement,
l'Echo des Courtines ne sera pas édité sur
papier ce mois-ci.



Chers lecteurs,

Cette année, l'Echo des Courtines est dans sa 39^e année d'existence.

Jamais depuis sa première parution en 1982, il n'a connu pareille situation.

Jamais ce petit journal duernois n'a eu si peu d'informations à faire parvenir à ses lecteurs.

Les associations ont dû annuler toutes les manifestations prévues dans le futur proche.

Le conseil municipal élu le 15 mars n'a pas pu se réunir pour élire son pouvoir exécutif.

La vie quotidienne de chacun se déroule au ralenti entre : confinement, précautions et incertitudes.

Heureusement, l'entraide, la solidarité, l'attention aux autres se révèlent précieuses dans ces circonstances difficiles. La proximité de l'approvisionnement alimentaire est un atout très appréciable.

La rédaction de l'Echo des Courtines espère que cette pandémie qui touche le monde entier **et n'épargne pas Duerne**, voit ses jours comptés.

Nous souhaitons que dès le mois prochain nous soyons à même de vous donner les signes de ce renouveau que nous espérons tous, au travers des articles qui nous seront confiés.

Nous souhaitons bien évidemment un rapide rétablissement à ceux qui sont encore touchés par ce virus et présentons les sincères condoléances de la rédaction à tous ceux qui sont éprouvés par le décès d'un proche.

Courage à tous, prenez soin de vous !

La rédaction de l'écho des Courtines

A ceux que nous n'avons pas pu accompagner...

Claudette Rivollier

Elle avait 94 ans et nous a quittés le 29 mars, sans bruits, sans déranger personne, sans se plaindre, comme elle a toujours vécu. Grâce à sa bonne humeur inébranlable, sa gentillesse, son souci de l'entraide, sa discrétion, tout le monde appréciait sa rencontre. Elle portait un grand amour à ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. (la famille)



Hélène Charretier

Le 1er avril 2020 Hélène nous a quittés, emportée par le Covid 19, à l'âge de 90 ans. Elle a passé sa vie au Perret à Duerne avec Pierre, son mari agriculteur.

Depuis quelques années elle habitait un appartement à la Résidence des Ollagnes à Saint Martin en Haut, située à proximité des commerces et des services nécessaires à son état de santé. (la famille)



Hugues Chollet

Ancien adjoint au maire décédé le 7 avril

Cette terrible pandémie a eu raison d'Hugues Chollet, lui que l'on croyait solide comme la pierre qu'il a longtemps travaillée. Il s'est éteint le lendemain de ses 97 ans. Personnage bien connu des Duernois, il était l'une des mémoires de la commune. Nombre d'habitants venaient lui rendre visite pour avoir tel ou tel détail de la vie d'avant. Longtemps, il a participé à la vie de Duerne, soit comme adjoint au maire, soit comme membre influent du Centre communal d'action sociale ou de l'association des brancardiers de Lourdes. Au moment de la retraite, il a transmis à son fils l'entreprise de maçonnerie qu'il avait lui-même héritée de son père. Fervent croyant et pratiquant, il sera parti seul, contexte sanitaire oblige. La famille envisage d'organiser une cérémonie religieuse dès que les circonstances le permettront. (Article paru dans la presse)





Chers Lecteurs,

Quelle tristesse une bibliothèque sans lecteurs !
Quelle frustration de ne pouvoir vous prêter les ouvrages que
nombreux vous souhaitez emprunter !
Cependant, nous savons et vous savez aussi,
cette précaution indispensable s'impose :
Il faut éviter de propager le virus.
Le livre est un véritable nid à microbes...
Le risque de contamination est trop important.

Que faire Alors ?

Beaucoup d'entre vous ont une bibliothèque personnelle à la maison.
C'est sans doute l'occasion de relire ces ouvrages qu'on a aimés,
Et de les redécouvrir aussi.

C'est aussi l'occasion pour vous, abonnés de la bibliothèque :
De vous connecter à votre site **"Com'Monly"**
et d'en explorer les immenses ressources...

Les ressources numériques sont à votre disposition, découvrez-les !

- des livres numériques sur le site commonly.fr
disponibles à cette adresse <https://urlz.fr/c5Qb>
- des ressources numériques de la médiathèque départementale du Rhône :
<https://mediatheque.rhone.fr/Default/ressources-numeriques.aspx>
- d'autres ressources numériques en vrac :
- pédagogiques pour les enfants, l'excellente plateforme
<https://www.lumni.fr/>
- des livres numériques <https://www.bibebook.com/>
- des films pour enfants <https://films-pour-enfants.com/>
- Découverte du monde avec <https://artsandculture.google.com/>



COM'MONLY
Le réseau des bibliothèques des **Monts du Lyonnais**

GRÉGORY COMETTI PRODUCTIONS présente

ANTONIO

MENTALIST SHOW

DUERNE

**Nouvelles
Dates**



Toute une banque
pour vous



**MAGICIEN
DE DIVERSION
ET VTEP
GAGNANT DE
LA FRANCE A UN
INCROYABLE
TALENT**

25 & 26

septembre 2020

20H30 – SALLE DES FETES

Billetteries :

OT des Monts du Lyonnais

infos : www.cad-duerne.fr

www.facebook.com/cadduerne

Le groupe Déprim'Espoir fait peau neuve

En ce début d'année 2020, l'association a décidé de changer de nom, rien que ça ! Depuis une quarantaine d'année que nous existons dans les Monts du Lyonnais, la vie a évolué, les moyens de communication ont changé, même les mots ne sont plus tout à fait les mêmes.

Nous avons senti le besoin d'apparaître sous un nom qui vous parle davantage. Qui vous parle de ce que l'on fait, ce que l'on vous propose.

Aussi, nous nous appelons désormais tout simplement « **A votre écoute** » L'écoute est en effet notre offre première, notre valeur fondamentale. Nous sommes toujours persuadés que parler à quelqu'un de ses soucis, de ses angoisses, de ses peurs, de sa dépression peut aider à avancer dans son parcours et dans sa vie.

D'ailleurs, pour ce temps de confinement, nous avons proposé par le biais des mairies, **une permanence quotidienne, de 14H30 à 20h** pour les personnes isolées ou pour qui le confinement est une épreuve trop difficile.

N'hésitez pas, notre numéro de téléphone reste le même **04.74.72.21.32.**



° Ecoute et aide aux personnes déprimées dans le respect et la discrétion.

° Soutien et déculpabilisation de l'entourage.

° Accompagner la solitude, redonner le goût de vivre.

° Eveiller l'opinion face au tabou de la déprime.

° Organiser des réunions de prévention.

° Coopérer avec des associations et des professionnels ayant pour objectif la guérison des personnes dépressives.

Permanence téléphonique

Un temps d'écoute

tous les lundis et
les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois
de 18 à 23 Heures

04.74.72.21.32

La prévention

Soirées débats
Participation à
La journée de l'amitié

Groupe de parole mensuel

« Parenthèse »

Entretiens individuels

Sur rendez-vous

Repas du dimanche mensuel

A L'ETAIS 04.74.72.20.93

Espace et Temps pour l'Accueil, l'Initiative et le Social

Nos randonnées

Chaque vendredi

rencontrer des amis, marcher
bavarder, échanger

Renseignez-vous pour les rendez-vous
04/78/44/42/86 ou 04/74/26/30/00

04.74.72.21.32

Notre adresse Postale

A VOTRE ECOUTE

Mairie de Foy L'Argentière
69610 STE FOY L'ARGENTIERE

Internet

serra.monnie@wanadoo.fr

Parce que PARLER à quelqu'un
évite l'isolement,
dédramatise une situation
qui paraît insurmontable,

L'ESSENTIEL est de savoir
que quelqu'un est là.
Ce sont les autres qui permettent
de lutter.



On peut aussi en rire...



CONFINEMENT:
CELA NE VA PAS ÊTRE FACILE TOUS LES JOURS



PÉNURIE DE PAPIER Q ?





ÉCOLES FERMÉES : VERS UN ENSEIGNEMENT À DISTANCE



En Passant
Par
DUERNE



Sous la Révolution

**Quelques repères chronologiques pour comprendre les événements
qui se sont déroulés pendant la révolution, à
Duerne et dans la Petite Vendée.**

5 Mai 1789 : Ouverture des états généraux convoqués par le roi Louis XVI
20 juin 1789 : Serment du jeu de Paume
27 juin 1789 : Assemblée nationale constituante
14 juillet 1789 : Prise de la Bastille
20 septembre 1792 : La Convention
21 janvier 1793 : Exécution de Louis XVI.
5 septembre 1793 : Instauration de la Terreur.
27 octobre 1795 : Le Directoire
10 novembre 1799 : Coup d'état, le Consulat remplace le Directoire.
1801 : Signature du Concordat avec le pape
1804 : L'Empire : Napoléon, Empereur des français.

**La petite Vendée, c'est ainsi qu'on appellera une partie des
Monts du lyonnais comprise entre Duerne, St Martin,
Montromant, Yzeron, Aveize.**

Tous les textes que nous trouverons ci-dessous sont issus de recherches et d'écrits de plusieurs auteurs. Ils ont fait l'objet d'un patient labeur de recherches aux archives départementales. Celui-ci a permis de recueillir une riche et intéressante documentation sur cette période troublée de la grande Révolution, qui s'étend de 1789 à 1800. Merci : à l'abbé Fleury Berdiel de St Martin en Haut pour son livre paru en 1912 "Un coin du Lyonnais pendant la révolution", à Monsieur Goy instituteur et frère mariste, aux origines aveizoises, à Monsieur Durand, avoué juriste pour ses recherches aux archives départementales que Monsieur Jean-Baptiste Coin, curé d'Aveize a diffusées par tranches dans le bulletin paroissial de janvier 1936 à fin 1937.

Comme c'était l'usage toutes les fois que de graves questions agitaient les esprits, le roi Louis XVI convoqua pour 1789 les Etats Généraux. Il voulait remédier aux abus dont souffrait son peuple. Dans toutes les provinces, devaient, au préalable, se tenir des assemblées auxquelles prendraient part la Noblesse, le Clergé et le Tiers-Etat. La réunion des délégués de ces 3 ordres formerait ensuite à Paris, les Etats Généraux.

Le 27 février 1789 le curé de Duerne reçut assignation d'avoir à se rendre à Lyon le 14 mars à l'assemblée des Trois Etats de la Généralité. Le curé de Duerne donna sa procuration à son voisin le curé de Montromand.

Le Tiers- Etat fut aussi convoqué, le 1^{er} mars, la population de Duerne réunie en assemblée, présidée par Benoit Chastaing, capitaine châtelain de Rochefort, choisit pour délégués : Jean Antoine Blanchard et Antoine Matuat.

Le 14 mars, tous ces délégués se rendirent à Lyon pour prendre part à l'assemblée et rédiger les cahiers de doléances.

Puis le Clergé, la Noblesse et le Tiers-Etat élurent chacun à part leurs représentants aux états généraux qui devaient s'ouvrir à Paris le 5 mai.

Le Tiers-Etat ayant voulu dès le début s'attribuer une importance prépondérante, la scission devint de jour en jour plus accentuée entre lui et les deux autres ordres. Le 9 juillet il se déclara : Assemblée Constituante, le 14 juillet, la populace soudoyée par lui s'empara de la Bastille.

Les 5 et 6 octobre, une émeute motivée par une disette factice, se rendit maîtresse de la personne et de la volonté du Roi. Louis XVI ne sera plus que le jouet de l'Assemblée et les événements ne rencontrant point d'obstacles vont se succéder avec une rapidité déconcertante. La violence et la brutalité ne tarderont pas à faire suite aux révoltes de principe.

Par une série de mesure, échelonnées et s'aggravant les unes aux autres, l'Assemblée Constituante vota la confiscation totale des biens de l'Eglise. Encore quelques mois et la persécution se retournera avec fureur contre le clergé qu'elle prétendait d'abord protéger.

L'année 1789 fut l'année de la réunion des Etats Généraux, qui se constituèrent bientôt en Assemblée Constituante et apportèrent au Régime bien des réformes, les unes heureuses, les autres plutôt fâcheuses, surtout en matière de religion.

Dans les campagnes, elle fut aussi l'année de la Grande Peur. Au mois de Juillet, des bruits alarmants circulèrent dans toute la France ; Partout on

s'attendait à voir surgir des brigands qui, disait-on, brûlaient les récoltes, pillaient les maisons, tuaient les habitants, etc...

La nuit du 28 et 29 juillet 1789, à neuf heures du soir le tocsin fut sonné de toutes parts et pendant la nuit. Il s'éleva un bruit qui jeta le peuple dans une telle crainte que chacun craignait pour sa vie, croyant que l'ennemi était prêt à l'égorger. Tout le monde se sauvait et emportait ses effets dans les bois, les cachait sous terre où dans l'eau. L'alarme fut grande : on était en sureté dans les bois et non dans les maisons. Cette grande peur ne dura que les dernières journées de juillet. La confiance ne tarda pas à revenir.

La Constitution suite à la loi du 12 juillet 1790 imposa aux évêques, curés, vicaires, le serment de fidélité à la Constitution. Beaucoup de curés de nos villages prêtèrent serment, mais en y ajoutant les restrictions demandées par leur conscience. Les serments ne furent pas reconnus valables par le Directoire. Ils furent alors considérés comme prêtres réfractaires ou insermentés. Ils furent remplacés dans les paroisses par des prêtres constitutionnels nommés par la Constitution civile du clergé. Ceux-ci arrivèrent dans beaucoup de paroisses en août et septembre 1791. En maints endroits l'accueil réservé à ces intrus fut des plus réfrigérants.

Le 30 juillet 1791, à l'annonce qu'un prêtre intrus allait venir, la municipalité de Duerne écrivit aux administrateurs du district, la belle lettre que voici.

"Messieurs, nous sommes pleins de respect et de vénération pour le curé actuel de notre paroisse, M Louis Calemard, qui nous le rend bien en affection ; mais si cet attachement réciproque et légitime ne paraissait pas mériter des égards, nous vous supplions ,Messieurs , de considérer qu'il ne tient pas seulement aux qualités personnelles de notre curé actuel, il tient encore plus à nos opinions morales et religieuses, dont aucune loi exige le sacrifice ; nous n'avons d'autre juge à cet égard que notre conscience ; libres dans notre culte, nous désirons conserver intact celui qui nous a consolé jusqu'à ce jour. Pour ces motifs, nous vous supplions, Messieurs, qu'il soit sursis à la nomination d'un curé pour la paroisse de Duerne, sauf à rayer dès à présent, si vous le jugez à propos, le curé actuel du nombre des fonctionnaires publics, et le déclarer déchu du traitement attribué à ce titre. Signé Blanchard, Maire de Duerne et de 25 signatures."

Les administrateurs, considérant qu'il ne peut y avoir d'autres fonctionnaires publics que ceux qui ont prêté serment, envoie M Alexandre Montagnon comme curé constitutionnel à Duerne.

Ainsi à Duerne la municipalité refusa de recevoir le serment du nouveau curé M Montagnon et ne voulut rien avoir de commun avec lui.

Le 1^{er} septembre, le Directoire du district décide d'envoyer un commissaire civil, M Bernardon pour installer M Montagnon. Le commissaire vient à Duerne, reçoit le serment du curé intrus et signifie à M Calemard d'avoir à s'éloigner de sa paroisse. Quelques jours après, le maire, Jean Antoine Blanchard, écrit au nom de la municipalité, au Directoire et lui demande quelle inscription les habitants de Duerne devront mettre sur un édifice qu'ils se proposent de consacrer à l'exercice du culte catholique, apostolique et romain. Il y a, dit-il, à Duerne, 545 individus et 16 seulement adhèrent au culte constitutionnel.

Le mardi 20 décembre 1791, M Montagnon écrit de son côté pour se plaindre de l'hostilité de la municipalité à son égard. Deux jours avant, les officiers municipaux et une vingtaine de citoyens sont venus le trouver au presbytère, et lui ont demandé de faire séparer par un mur, une chapelle du reste de l'église pour que M Calemard puisse y célébrer la messe. Tous les jours, les enfants lui manquent de respect : Ils enlèvent le marteau et quand il passe dans les rues, ils lui crient "O loup garou !" On met des ordures devant la porte du presbytère, on y pend des charognes et l'on tire des coups de fusil. Il demande à s'éloigner de Duerne jusqu'au rétablissement de l'ordre.

La semaine suivante, le 22 septembre, Jean Antoine Blanchard le maire, ainsi qu'une douzaine de duernois se rendent à une convocation de l'administration du district. Interrogés, tous affirment n'être pour rien dans les incidents tumultueux dont M Montagnon est l'objet ; quant aux offices, ils ne peuvent savoir s'ils sont troublés, puisqu'ils n'y assistent pas. Pour leur demande relative à l'église, l'administration ne peut en être étonnée : la chapelle qu'ils demandaient à M Montagnon de séparer du reste de l'église n'est pas absolument nécessaire au culte ; de plus ce sont les ancêtres de M Etienne Garin qui l'ont jadis établie ; Les descendants conservent toujours un droit sur cette chapelle ; leur demande était donc tout à fait justifiée. En même temps, ils déposent sur le bureau l'acte notarié de cette fondation, daté du 22 décembre 1664. Il est aussi tout naturel qu'après le refus auquel ils se sont heurtés, ils aient, dès le 19 décembre commencé la construction d'un temple particulier où ils célèbrent leur culte : personne ne peut les obliger d'avoir les opinions religieuses de M Montagnon.

Médiocrement satisfaits de ces explications un peu hautaines, les membres du directoire invitent leurs interlocuteurs à se retirer. Entre temps, l'aménagement de la nouvelle chapelle était terminé, et sur la façade, on lisait, peinte en gros caractères, l'inscription suivante : "Culte religieux, Paix et Liberté"

Le Directoire informé, somme la municipalité d'effacer cette inscription attentatoire à la liberté.

Le 1^{er} février 1792, M Montagnon écrit de nouveau à l'administration pour se plaindre de l'antipathie toujours croissante de la population : "On pose des

affiches injurieuses à sa porte, on l'insulte, on jette des pierres contre le presbytère, on enlève de l'église les objets du culte pour les porter dans la nouvelle chapelle.

Par des vexations multiples, la population lui rendit la vie impossible au point que le 23 février il dû quitter le pays. Dans la grande majorité, la population duernoise resta fidèle à son curé, M Calemard.

L'Assemblée électorale désigna M Lamourette le jeune pour le remplacer. Le nouvel élu refusa la cure de Duerne. Le lendemain, c'est M Moulin, vicaire de la Métropole qui est désigné. Il refusa également le poste peu envié.

Jusqu'en septembre 1792, Duerne ne verra pas de prêtre constitutionnel.

Les paroissiens d'Aveize également, à la nouvelle de la nomination de M Jacques leur nouveau curé, firent porter une lettre pour le dissuader de venir :

"La paroisse presque entière est décidée à lui faire les mêmes honneurs que celle de Duerne a fait à M Montagnon, qui a été traité de manière à le faire déguerpir".

Le directoire de district, le 7 mai 1792, prenait l'arrêté suivant. M Calemard, curé de Duerne est tenu de se retirer à dix lieues de ladite paroisse. Défense d'y rentrer pour quelque prétexte que ce soit sous peine d'être poursuivi comme perturbateur du repos public. La question de la déportation des prêtres insermentés avait été discutée mais pas encore votée à l'assemblée législative. Elle devait l'être plus tard, au mois d'août. Elle prescrivit que tous les prêtres qui n'auraient pas prêté serment étaient tenus de sortir du royaume dans un délai de 15 jours. Un passeport leur serait délivré. Les prêtres sexagénaires seraient relégués dans des maisons de retraite. Ce mois de septembre 1792 est tristement célèbre en raison de l'exil de milliers de prêtres mais aussi par les massacres de nombreux ecclésiastiques. Au mois de mai, le directoire de district avait demandé l'envoi de troupes dans les communes de Duerne, Aveize, St Martin, Montromand. Le 5 septembre, 450 gardes nationaux quittent Lyon par la Grand route. Le 6 septembre, 150 hommes commandés par le sieur Lacoste, arrivent à Duerne à 9 h du matin.

Le 7 septembre, Lacoste, dans son rapport aux commissaires communique quelques renseignements qu'il s'est procurés sur la retraite des prêtres réfractaires et annonce qu'il propose de prendre des mesures pour leur arrestation.

Le samedi 8 septembre après-midi, le sieur Lacoste nous fait part de l'arrestation qu'il a opérée de 4 prêtres insermentés trouvés au monastère de l'Argentière (*dont probablement M Calemard, curé de Duerne*).

Le 9 septembre, Lacoste renvoie les troupes de Duerne et Aveize sauf 25 hommes qu'il laisserait à Duerne jusqu'à nouvel ordre.

Peu après leur arrivée à Lyon, les 4 prêtres réfractaires reçurent un passeport à destination de la Savoie qui ne faisait pas partie alors du royaume de France. Leur séjour à Chambéry fut de courte durée puisque le 22 septembre, l'armée française entra en Savoie et en peu de jours occupa le territoire entièrement. Tous les prêtres français durent fuir par la vallée d'Aoste pour se rendre en Italie. On est en droit de penser que le curé de Duerne, M Calemard, y séjourna jusqu'à son retour en France en 1798 et qu'il n'était pas le seul prêtre de notre région. M Mure, curé d'Aveize sollicita et obtint du pape Pie VI, le 17 mai 1797, une concession d'indulgence en compagnie d'autres prêtres, vraisemblablement ses compagnons d'exil, M Calemard, curé de Duerne, Antoine Coquard, curé de Montromand, Jean Bonnard, Jean Robert, tous deux prêtres de la région également. Ils se disent "exilés de leur patrie pour avoir refusé un serment inique".

Le 6 octobre 1793, la Convention avait imposé un nouveau calendrier, dit calendrier républicain qui partait du 22 septembre 1792. Les dimanches et les fêtes catholiques y étaient supprimées, la semaine appelée décade comprenait 10 jours dont le dernier nommé décadi devait être obligatoirement le jour de repos. Les gens des campagnes ne respectaient guère le décadi.

Les administrateurs du district s'en émurent considérant que les hommes ne travaillant pas les dimanches et jours de fête, tombaient dans l'oisiveté et dans des travers nuisibles à la famille et à la société s'adonnant aux jeux, à l'ivrognerie et à différents autres excès encore plus condamnables. Ils prirent un arrêté considérant les citoyens qui ne travaillaient pas les dimanches et jours de fête comme suspects, fanatiques et traités comme tels.

On était en pleine Terreur. Les tribunaux révolutionnaires faisaient des milliers de victimes et bien des prêtres parmi elles. La plus grande fournée fut celle du 5 décembre 1793 avec 209 victimes, toutes fusillées aux Brotteaux. Les communes de Duerne, d'Aveize, St Martin et Montromand étaient particulièrement suspectes d'hostilité aux idées révolutionnaires et de sympathie aux prêtres insermentés.

Aussi le district résolut-il d'y faire envoyer des troupes une nouvelle fois. La France en guerre avait réquisitionné les hommes de 18 à 25 ans. En notre région, un certain nombre de jeunes gens n'avaient pas rejoint les drapeaux.

L'attitude des Saint Martinois ne manquait pas de crânerie : les habitants de Duerne firent mieux encore.

Le 28 mars 1793, le maire convoqua à la maison commune les hommes valides du pays, à l'effet de choisir les cinq volontaires que Duerne devait fournir à l'armée. Comme cela se pratiquait couramment ailleurs, il fut décidé que l'on procéderait par voie de scrutin. A l'heure de la réunion, le citoyen Pierre Ballyat

qui depuis septembre précédent avait en qualité de curé constitutionnel, succédé à M Montagnon, s'avança au milieu des citoyens assemblés, soupçonnant des intentions cachées, déclara solennellement qu'il n'était point sujet à tirage. "Il lui fut répondu que l'on tirerait au sort comme l'on voudrait, qu'il n'avait point de motif d'exemption". Puis l'on procéda au vote. Au dépouillement, le nom de Pierre Ballyat sortit de l'urne avec 33 voix ; 4 autres citoyens obtinrent respectivement 31,29,27,24 voix. Tous sont reconnus aptes à porter les armes et proclamés soldats.

Le curé Ballyat ne se tint pas pour battu. Il écrivit immédiatement aux administrateurs du district une lettre qu'il convient de reproduire intégralement.

"Le citoyen Ballyat, curé de la paroisse de Duerne vous représente, Messieurs, qu'il a été obligé de s'enfuir de sa paroisse au moment où il usait de son ministère pour détruire le fanatisme tellement invétéré qu'il n'y a plus de raison pour les ramener : au contraire, la jalousie de voir que les paroissiens des environs de Duerne leur donnent l'exemple de l'obéissance aux lois en venant se confesser au remontrant (prêtre), s'est tellement emparée de leur cœur continuellement nourri par l'ancien curé réfractaire qui habite encore les montagnes de Duerne, Aveize, St Martin, Montromand.

Les paroissiens de Duerne sont tous des aristocrates à l'exception de 7 ou 8. Ce sont des fanatiques qui sont tellement ennemis de la République qu'il n'y a nul propos qu'ils ne tiennent contre les autorités constituées, jusqu'à voir un officier municipal nommé Garin, insulter le remontrant en pleine commune pour avoir répondu sur le refus de signer un certificat de résidence, de prestation de serment et d'acquittement de ses impositions qu'il s'adresserait à l'administration pour faire juger de son motif.

Le dit, Garin, officier municipal répondit au remontrant en ces propres expressions : "Je me fous de vous". N'est- ce pas fouler au pied les autorités constituées ? N'est-ce pas autoriser les autres à se soulever d'après l'exemple horrible d'un officier municipal qui doit au contraire être le premier à se soumettre aux autorités supérieures ?

Sans quoi, c'est troubler la hiérarchie des pouvoirs et engendrer l'anarchie dont voici un exemple arrivé la veille du dimanche des Rameaux au remontrant, qui a été obligé d'abandonner sa paroisse pour se soustraire à la violence des aristocrates qui lui ont dit vouloir l'arrêter dans le moment où il venait légalement se mettre sous la sauvegarde du district et cela à l'occasion de la milice. La cloche sonne pour contribuer au recrutement : le remontrant s'est présenté en bravant tous les dangers à l'assemblée, a fait observer à la municipalité que, dans le cas où la loi l'obligeât à être compris au recrutement, qu'il serait le premier à leur donner le bon exemple, mais par tirage au sort et non au scrutin, parce que la cabale

aristocratique intéressée à se défaire des surveillants pour se repaître à leur plus grande aisance, des moyens de se soustraire à l'observance des lois, de garder dans leur sein ces prêtres fanatiques qui ne seront jamais déportés , puisque la paroisse, bien loin de les faire arrêter conformément à l'arrêté du district du département veut au contraire se défaire de leur curé constitutionnel en voulant lui donner le sort par scrutin.

En conséquence, le remontrant vous prie, Messieurs, dans le cas où la loi l'obligea de tirer, d'ordonner le mode au sort et non au scrutin sans quoi ce serait laisser tous les ennemis au-dedans et mettre les soldats des frontières entre deux feux.

Le remontrant vous renouvelle encore son désir de mourir pour la défense de la patrie, mais non de s'exposer témérairement seul en partie contre une force qui n'est pas égale.

Le remontrant pense que l'union fait la force, en conséquence s'unit avec une joie inexprimable aux vrais défenseurs de la patrie pour réduire à zéro sans chiffre tous les tyrans. Cela considéré, il plaise à Messieurs les administrateurs du district de mettre sous la sauvegarde de la loi et sous l'autorité qu'elle leur a confiée, le citoyen Pierre Ballyat qui ne peut point retourner dans sa paroisse pour y exercer ses fonctions surtout dans le temps pascal, plutôt pour les paroisses voisines que pour la sienne qui ne veut pas le voir.

Le remontrant vous joint deux procès-verbaux qui prouvent la malice des aristocrates au point de croire que ne signant point les certificats, il ne sera pas payé conséquemment suivant leur raisonnement, et obligé de quitter la paroisse.

Le remontrant croirait manquer au serment qu'il a fait de maintenir la Constitution s'il ne vous dénonçait pas les principaux moteurs des troubles qui sont : Blanchard, Garin l'officier municipal, Etienne Garin son frère, Buisson, Valérien Malaval, Besson, Bazin et le boulanger qui a fait manquer de pain au remontrant pour l'obliger à quitter la paroisse, en payant qu'il était le seul boulanger.

Au reçu de cette lettre, le 24 mars 1793, les administrateurs du district protestèrent auprès du maire contre "la partialité, l'aristocratie, l'excès d'incivisme de la municipalité de Duerne dans l'élection du citoyen Ballyat comme soldat de la République" et, pour protéger le peu de "patriotes" qu'il y avait à Duerne, ils ordonnèrent que, pour le choix des soldats, il fut procédé au tirage au sort et invitèrent le maire et les officiers municipaux à venir à Lyon expliquer leur conduite.

Aussi le district résolut-il d'y faire envoyer des troupes une nouvelle fois.

La nouvelle expédition a un double objectif, rechercher les fuyards et arrêter les prêtres insermentés pour mettre fin à leur ministère.

Instruits que des jeunes de Duerne, Aveize, St Martin et Montromand ont déserté les drapeaux et se cachent dans les bois, que les prêtres agitent la torche de la guerre civile et que les habitants se sont toujours montrés ennemis de la révolution, le district décide d'étouffer dans sa naissance cette étincelle de guerre civile, ce germe d'une nouvelle Vendée. Considérant que toutes les fois qu'il s'est manifesté des mouvements contrerévolutionnaires, ils ont toujours eu naissance dans ces communes, en tout temps le repaire des prêtres fanatiques et autres ennemis de la révolution. Si les jeunes gens qui ont déserté le drapeau sont coupables, leurs parents qui leur ont inspiré de l'aversion envers le régime le ne le sont pas moins qu'eux.

Il sera envoyé 200 gardes nationaux qui marcheront sur deux colonnes, divisées en quatre pelotons. Ils arriveront au même instant chacun dans la commune qui leur sera désignée. Ils auront pour mission d'arrêter les déserteurs ou leurs parents jusqu'à ce qu'ils les aient trouvés. Le maire sera tenu de remettre à l'administrateur, l'adresse du fanatique qui lui sera désignée, et à défaut d'obéir, il sera mis en état d'arrestation comme suspect.

Qui étaient ces gardes nationaux de cette armée révolutionnaire créée et destinée à renforcer le régime de la terreur ?

Pour la plupart, c'était d'anciens vagabonds ou ouvriers désœuvrés, des "tape-dur et tape- dru", ayant contracté le besoin de rudoyer, d'assommer et de tenir les honnêtes gens sous leurs piques, un ramassis de gens de sac et de corde qui à travers le brigandage public, comptait pratiquer le brigandage privé. Ronsin lui-même (*général en chef de l'armée révolutionnaire*), les appelait les coquins, les brigands alléguant qu'on n'avait pas pu trouver d'honnêtes gens pour faire ce métier. Ils s'abattirent sur notre région comme en territoire conquis.

Malgré les recherches et les menaces, ils ne découvrirent pas de prêtres insermentés, cachés soigneusement par la population ni aucun déserteur. Ils se vengèrent en détruisant tout sur leur passage. Un jour ces énergumènes envahirent l'église d'Aveize, en démenagèrent les bancs, chaises et autres meubles, les entassèrent sur la place et en firent un feu de joie. Ils abattirent un certain nombre de croix et s'emparèrent de tous les objets religieux trouvés dans les maisons. Les autres communes virent pareils sacrilèges. A St Martin, ayant entassé sur la place publique les vieux parchemins, meubles, confessionnaux, bannières, tableaux, ornements sacrés, les pillards y mirent le feu puis, faisant cercle autour, vociféraient la Marseillaise ou de grotesques chansons. Tous les autels furent démolis, les vases sacrés envoyés à la monnaie. Toutes les croix

furent jetées à terre. Après le départ de l'armée révolutionnaire, il fallut payer les frais de séjour, qui avait duré plusieurs jours.

On s'en prit aux familles des jeunes insoumis, on séquestra leurs biens et leur fit payer les frais occasionnés par l'armée révolutionnaire.

Le mois de juin 1794 vit une nouvelle expédition contre la "Petite Vendée". Ce n'est pas moins de 100 soldats et 3000 gardes révolutionnaires qui inspectèrent minutieusement la région. Cette expédition de grande envergure donna de maigres résultats selon les rapports postérieurs adressés aux représentants du peuple. Prévenu à temps, l'abbé Gonon, vicaire à Aveize, avait échappé une fois de plus au danger. Avec son auxiliaire le frère Martin, il s'était réfugié hors du canton, à Chazelles sur Lyon chez monsieur Pupier, notaire. Un certain Joseph B, membre du comité de surveillance et voisin du notaire s'aperçut qu'il se passait quelque chose d'anormal au domicile de M Pupier. Une visite fut ordonnée et l'on arrêta l'abbé Gonon, le frère Martin, M Pupier et ses 2 sœurs. Les 5 prisonniers furent internés à la maison d'arrêt de Feurs. M Gonon et frère Martin furent condamnés à mort le 1^{er} juillet 1794 comme réfractaires, M Pupier et ses deux sœurs furent condamnés pour les avoir cachés. Ils furent exécutés tous les 5.

La chute de Robespierre le 9 thermidor (27 juillet 1794) mis fin à la terreur et amena une détente dont des milliers de détenus et de suspects profitèrent. Des prisonniers étaient également enfermés à cette même date, dans l'église de Duerne en attendant leur transfert au chef-lieu de département. Un nommé Garin et son épouse qui habitaient Montromand, lieu du Charvolin avaient été emprisonnés pour les circonstances suivantes. Garin avait un frère, prêtre, M JC Garin. Ce dernier était venu se réfugier à Montromand. Les gendarmes de Duerne auxquels il avait été dénoncé, vinrent perquisitionner. N'ayant pu découvrir le prêtre, ils arrêtaient Garin et son épouse, les emmenèrent à Duerne et les enfermèrent dans l'église avec d'autres détenus. Deux jours plus tard, de l'intérieur de l'église, les prisonniers entendirent les habitants de Duerne crier dans la rue "l'antéchrist est mort ! Le tyran n'est plus !" Quelques instants plus tard, les gendarmes venaient leur ouvrir les portes et les remettre en liberté.

Les serviteurs zélés du régime terroriste tournèrent aussitôt leur veste et applaudirent à la chute de Robespierre. Après la Terreur, une réaction se manifesta contre les profiteurs de ce régime odieux. On s'en prit particulièrement aux dénonciateurs, qui pour obtenir des primes, avaient envoyé des innocents à la mort et furent désignés sous le nom de "Mathevon". Certains payèrent de leur vie leur triste délation. Ne se sentant pas en sécurité à Chazelles, l'individu qui avait dénoncé M Gonon et la famille Pupier, s'enfuit et se réfugia en Suisse.

Par ordre des autorités révolutionnaires, dans tous les villages, il avait été planté un arbre, appelé "Arbre de la Liberté". Dans la nuit du 3 au 4 février 1795,

ces arbres furent coupés par des inconnus, à Duerne, Aveize, Pomeys, Larajasse, Coise, St Symphorien... A Larajasse, cette destruction s'était faite bruyamment avec des cris hostiles au régime : A bas la République ! A bas les Mathevon ! Vive le roi ! " et sur la neige on avait inscrit : "Vive la religion ! La République, va te faire F..." Un commissaire fut envoyé avec dix hussards pour enquêter dans chaque commune. Il questionna, menaça, il n'arriva pas à faire parler les gens. Personne ne connaissait les coupables.

La fin de l'histoire fut qu'on planta dans chaque commune de nouveaux arbres de la Liberté.

Quatrain à l'arbre de la Liberté (communiqué par M le curé de Duerne)

*-Arbre sans racine,
-Planté par la vermine,
-Arrosé par des fainéants,
-Tu ne dureras pas longtemps.*

Beaucoup d'églises avaient été rouvertes au culte catholique à l'automne 1795. Les municipalités avaient cru pouvoir autoriser cette ouverture.

Mais l'exercice du culte dans les églises fut bientôt sévèrement interdit aux prêtres "insoumis".

M Couturier est originaire de Saint Chamond, vicaire de Coise en 1769 puis curé de la même paroisse en 1771 il avait comme beaucoup, prêté le serment de 1790, avec les restrictions imposées par sa conscience. M Couturier le rétracta en janvier 1792. Il aurait donc dû quitter le territoire. Il refusa de s'expatrier et continua en secret comme M Gonon l'exercice de son ministère dans la région. En 1794 il fit 98 baptêmes et 171 en 1795 dans le canton de St Sym mais aussi dans les cantons voisins.

La gendarmerie de Duerne fut requise de faire de nouvelles recherches pour mettre à exécution les mandats d'arrêt lancés contre les prêtres inconstitutionnels. Les gendarmes de Duerne ne furent pas plus heureux que précédemment dans leurs recherches et perquisitions. Les prêtres incriminés demeurèrent introuvables.

La seconde Terreur sévit dans le pays et dura jusqu'en 1799. De nombreux prêtres furent déportés en Guyane où la moitié moururent de misère.

C'est au cours de cette seconde Terreur que M Couturier fut arrêté par les gendarmes, puis délivré le jour même par de vaillants catholiques. Cet événement se produisit le 13 juillet 1798 (25 Messidor an VI).

On ignore les circonstances mêmes de l'arrestation. On connaît toutefois le nom des gendarmes qui l'opérèrent. Ce sont "Jean Baptiste Leclair et Jacques

Barret, gendarmes à la résidence d'Yzeron". De 1794 à octobre 1797, la gendarmerie fut cantonnée à Duerne, mais elle avait rejoint son ancienne caserne d'Yzeron à cette dernière date, il y avait donc moins d'un an.

On sait que l'arrestation eut lieu sur la commune d'Aveize, c'est-à-dire entre le territoire compris entre le ruisseau de l'Orzon et la Croix-Mathaud. Fut-elle opérée sur la route, sur un chemin, en plein champ ou bien chez un habitant qui, ce jour-là accordait asile à M Couturier ? Il est impossible à préciser, quoique la dernière hypothèse paraisse la plus vraisemblable.

Bref, si les détails manquent sur le lieu et les circonstances de l'arrestation de M Couturier, les documents et les traditions locales renseignent abondamment sur la délivrance et les suites de celle-ci.

Pour notre région, c'était la saison des foin. Deux ouvriers agricoles étaient occupés à faucher le pré dit des Côtes, juste au-dessus du grand tournant de la route de la Croix-Mathaud à la Croix-Trouilloux. Et sous lequel coule le ruisseau de la Gimond. Tous deux travaillaient pour le compte de Pierre Guyot dit Mathaud (de Monoison) auquel le pré appartenait.

L'un d'eux était originaire de Duerne et y avait bien connu les gendarmes Leclair et Barret, lorsqu'ils y résidaient l'année précédente. Quant à l'autre, était-il d'Aveize ? Ou était-ce un fils Guyot-Mathaud comme on peut le supposer ? Mystère ! Les deux faucheurs donc s'appliquaient à leur besogne, quand soudain ils aperçoivent sur la route, un groupe de trois individus venant de la Croix-Mathaud. Ce sont deux gendarmes et un prisonnier que ceux-ci emmènent. L'ouvrier de Duerne reconnaît aussitôt les gendarmes Leclair et Barret. Leur prisonnier qui est-il ? Surprise, c'est M le curé Couturier.

Les faucheurs se gardent de manifester leur étonnement ; ils laissent passer le groupe sur la route. Dès que celui-ci a disparu derrière le tournant de la ferme Bonnet, ils interrompent leur tâche, se concertent rapidement, cachent leurs faux et, à toute vitesse, à travers prés et terres, gravissent la côte jusqu'au plateau de la Courtine, sur le territoire de la commune de Duerne. En hâte, ils alertent les habitants des Roches, Grand champ, le Fléchet et Fargère.

Aussitôt prévenus, ceux-ci quittent leur travail, s'arment de fusils, et sans même prendre le temps de les charger, au pas de course se dirigent vers le lieu-dit "Le Grand Bachat". Ils pénètrent ensuite dans le bois, le descendent rapidement. Au passage, ils cueillent des aînelles et s'en barbouillent le visage pour se rendre méconnaissable. Ils s'arrêtent à proximité de la route et attendent cachés dans les fourrés. Pendant ce temps, les gendarmes, avec leur prisonnier, avancent tranquillement sur la route qui serpente à travers le bois. Les voici presque à l'extrémité de celui-ci. Brusquement, nos duernois surgissent devant eux, les cernent, les menacent de leurs armes et les somment de délivrer leur prisonnier.

Pris de peur et craignant pour leur vie, les gendarmes s'exécutent de mauvaise grâce et délient M Couturier. (*Un nommé Joannon aurait, selon la tradition, tiré un coup de fusil sur un gendarme et aurait percé son bicorné*) Celui-ci, également surpris par l'attaque et croyant avoir à faire à de réels brigands, n'a pas la pensée de fuir. L'un des assaillants lui crie : "Hé, gredin, tu n'as donc rien à faire que tu restes planté là ? Avec hésitation le prêtre répond que les gendarmes lui ont pris tout ce qu'il avait. On les force à lui rendre son bien. Ceci fait, les assaillants entraînent M Couturier dans les bois et regrimpent hâtivement la côte avec lui. Tandis que celui-ci s'en va chercher refuge dans une maison amie et sûre, Ils retournent eux-mêmes, au pas de course, chacun à son travail, sans oublier de se laver le visage. Il est important qu'ils puissent ensuite prouver qu'ils n'ont pas quitter leur tâche.

A noter le détail suivant : le chien d'un des cultivateurs avait suivi son maître nommé Joannon jusqu'à la route et aboyait furieusement contre les gendarmes. Ce collaborateur imprévu aurait pu devenir plus tard un témoin compromettant, facilement reconnaissable. En quelques minutes, il fut abattu et enterré. Ce fut la seule victime de ce coup de main.

Quant aux faucheurs, aussitôt l'alerte donnée, ils sont redescendus en vitesse au pré des Côtes, ont repris leurs faux et de suite se sont remis à leur tâche, redoublant d'activité pour rattraper le temps perdu.

Sage prudence, car les gendarmes, une fois remis de leur émotion, ont pris bien vite une détermination. Du lieu de l'attaque au bourg de Duerne, il y a moins d'un kilomètre. Au pas de course ils ont franchi la distance, ils réquisitionnent à la hâte des soldats stationnés dans le village et reviennent avec eux, fouiller le bois des alentours. Naturellement, plus personne. Seuls les oiseaux font entendre leurs pacifiques gazouillements.

Les gendarmes n'ont plus que la ressource d'aller à St Symphorien rendre compte de l'événement aux autorités administratives du canton. Toutefois, en passant à proximité du pré des Côtes, ils aperçoivent de nouveau les deux faucheurs. Cette vue leur suggère un soupçon, ces faucheurs n'auraient-ils pas été du nombre de leurs assaillants ? Ils s'arrêtent, contemple attentivement le grand pré qui a été fauché. Non, il n'est pas possible que ces gens qui ont tant travaillé aient pu s'absenter et participer à l'attaque. Et ils continuent leur marche vers St Symphorien.

A l'arrivée au chef-lieu de canton, les gendarmes firent dresser, devant le juge de paix, par l'agent municipal de la commune d'Aveize, le procès-verbal de ce même jour, 25 Messidor An VI (13 juillet 1798) :

"Les citoyens Jean Baptiste Leclair et Jacques Barret, gendarmes à la résidence d'Yzeron, ayant arrêté dans la commune d'Aveize le nommé Couturier,

prêtre insoumis, le conduisaient dans le lieu de leur résidence, lorsqu'arrivés à l'extrémité du bois de Duerne, un attroupement de trente à quarante personnes, armés de fusils, leur crièrent de relâcher le prêtre et les menacèrent de faire feu. Les, dits gendarmes, ayant épuisé la ressource de leurs pistolets, furent obligés d'abandonner le prêtre qui se joignit à l'attroupement et dirigea sa marche du côté de La Chapelle. Alors ils se transportèrent à Duerne et revinrent à la poursuite des attroupés avec les militaires stationnés au dit lieu, mais ils n'en purent découvrir aucun. Enfin les, dits Leclair et Barret ont déposé entre les mains du dit juge divers papiers et effets trouvés sur la personne de Couturier."

Les gendarmes n'avaient donc pas restitué à M Couturier tout ce qu'ils lui avaient pris. De plus, ils ont affirmé avoir été assaillis par trente ou quarante individus. N'ont-ils pas intentionnellement exagéré le nombre ? Il y avait alors, semble-t-il beaucoup moins d'hommes valides sur le plateau de la Courtine. D'autre part, l'affaire avait été si rapidement menée qu'il est difficile de supposer qu'il en soit venu de hameaux éloignés. Le directoire exécutif du canton fut instruit du délit, l'administration départementale également.

Considérant que l'attentat commis dans le bois de Duerne mérite d'être puni d'une manière prompte et sûre et qu'ainsi tous les individus qui composaient l'attroupement doivent être recherchés et poursuivis dans toute la rigueur des lois. Par conséquent, le général Pille, commandant la 19^e Division militaire est invité à faire passer sur le champ dans la commune de Duerne et dans celle d'Aveize, un détachement de force armée, capable d'assurer l'exécution des mesures des autorités constituées pour la découverte et l'arrestation tant du prêtre Couturier que de ceux qui l'ont arraché aux mains des gendarmes.

Toutefois, comme les gendarmes avaient de sérieux soupçons sur les membres de la famille Guyot-Mathaud, particulièrement sur les deux valets, et qu'ils n'arrivaient point à leur faire avouer leur participation à l'affaire du bois de Duerne, ils appréhendèrent la petite bergère de la ferme et l'arrêtèrent dans l'espoir de la faire parler.

La fillette qui effectivement avait vu les valets partir pour alerter les gens du plateau de la Courtine, fut emmenée à Lyon, y fut gardée trois mois, fréquemment soumise à des interrogations qu'accompagnaient promesses et menaces. Pendant ce temps, sa patronne, la mère Guyot-Mathaud vivait dans les transes. Elle priait sans cesse et jeûnait souvent au pain et à l'eau, pour que sa petite bergère ne trahisse pas le terrible secret. La petite bergère sut le garder, plus vaillamment peut-être que ne l'auraient pu faire bien des grandes personnes. Son retour à Monoison fut, au mois d'octobre suivant fut salué avec joie.

Le registre des arrêtés judiciaires du département porte le N°156 de la série L, aux archives départementales et auquel ont été empruntés maints détails

relatifs à la délivrance de M l'abbé Couturier, mentionne l'événement sous le titre : "La Révolte de Duerne".

Il relate aussi d'autres faits du même genre qui datent pareillement du temps du Directoire comme : "La Révolte d'Yzeron' etc...

La révolte d'Yzeron est de l'année suivante, 12 Messidor An VII (30 juin 1799). La veille, 29 juin, les gendarmes d'Yzeron avaient déposé dans leur maison d'arrêt, au bourg d'Yzeron : six hommes arrêtés sur le territoire de Saint Martin en Haut. Cinq étaient déserteurs et le sixième, un individu soupçonné d'être prêtre ou agent fanatique. En réalité, c'était un auxiliaire de M Animé, le dévoué curé de St Martin en Haut.

M Animé raconta lui-même, les circonstances de l'arrestation de cet homme. On sait que dans leurs sorties apostoliques, chaque missionnaire se faisait accompagner de deux hommes de confiance. L'un le précédait pour prévenir un danger, et l'autre marchait à ses côtés portant les objets nécessaires à son ministère.

Or un jour, M Animé allait en cette compagnie, administrer un malade. Tout à coup, sur un monticule, le compagnon de voyage qui le précédait lui fit le signe convenu pour la fuite. Une brigade de gendarmes venait en sens inverse par le même chemin. M Animé n'eut que le temps de se jeter dans un champ de blé voisin. S'étant aperçu du signe, les gendarmes virent le second compagnon gagner le large et l'arrêtèrent à quelques pas de l'endroit où était tapi M Animé. Ils fouillèrent le paquet qu'il portait et la vue des objets qui y étaient contenus leur fit soupçonner que l'individu était prêtre lui-même ou tout au moins qu'il y avait un prêtre dans le voisinage. A plusieurs reprises, ils interrogèrent le porteur du paquet, mais celui-ci n'avoua rien. Ils tournèrent et retournèrent autour du champ, y pénétrèrent même. Malgré que le blé soit peu élevé et que M Animé avait un dogue qui l'avait suivi et folâtrait autour de lui, ils ne purent découvrir le prêtre, qui les entendait dire à haute voix : "Ah ! Si nous trouvions le calotin, nous lui ferions bien sauter sa calotte". Du moins, ils eurent soin d'emmener son compagnon et de lui confisquer son paquet.

Bref, cet homme avait donc été enfermé le 29 juin, dans la maison d'arrêt d'Yzeron, et avec lui cinq jeunes gens qui avaient négligés de rejoindre leur régiment. Dans la crainte qu'ils fussent délivrés pendant la nuit, un détachement de la garde nationale avait été requis pour "veiller à la sureté de la maison d'arrêt" mais sur le matin il "était allé prendre du repos".

C'est alors que se produisit l'événement. "Sur les quatre heures et demie du matin, trente-cinq hommes armés de fusils et de pistolets, ayant le visage et les mains noircis, crièrent à haute voix au milieu de la commune d'Yzeron. "Que les braves gens ferment leurs portes et leurs fenêtres ; Nous voulons nos hommes et le

paquet de nos prêtres". Au même instant, ils tirèrent sur toutes les fenêtres qu'ils virent ouvertes. Ensuite, ils se rendirent à la maison d'arrêt, mirent le pistolet sous la gorge du concierge, et le forcèrent à leur donner la clef de la prison. Alors ils en firent sortir les six détenus à qui ils donnèrent des armes pour marcher avec eux. Après cela, ils se portèrent au domicile du gendarme Bellemain, essayèrent d'enfoncer ses portes et déterminèrent son fils à leur remettre un paquet saisi sur l'individu présumé prêtre ou agent du fanatisme. Pendant cette scène, 400 individus étaient postés au-dessus du village, sans doute pour protéger la retraite des rebelles, ou empêcher que la garde nationale ne les poursuivît. Les 35 hommes qui étaient sortis d'Yzeron, se dirigèrent vers la commune de Châteauneuf et de là à Saint Martin en Haut.

Les gendarmes se hâtèrent d'en rendre compte à l'autorité civile et à l'administration départementale.

Quelques jours après l'affaire d'Yzeron, l'administration départementale envoya la force armée au motif de rechercher les prêtres, les émigrés, les déserteurs et de faire cesser les actes de brigandages qui se commettaient dans le canton. On montre encore le champ de blé où M Animé s'était caché. Il est situé non loin du hameau des Verchères, à l'endroit où le chemin rejoint l'actuelle route de St Martin à Yzeron. (Celle-ci n'existait pas en 1799).

Parmi les faits invoqués, "Un receveur du droit d'enregistrement passant près de la commune de Duerne a été arrêté et pillé par des brigands armés qui agissait au nom du roi, tandis que les citoyens qui l'accompagnaient ont été respectés" Ces individus armés faisaient vraisemblablement partie de la bande de Croizier, surnommé le roi de Chevrières.

A partir de 1801, année de la signature du Concordat qui rendit la tranquillité à l'Eglise de France, le curé Calemard revint dans sa paroisse de Duerne, le curé Mure dans sa paroisse d'Aveize, le curé Couturier dans sa paroisse de Coise et Châtelus.

Le 20 juin 1806, le curé Mure se rend à Duerne voir le curé Calemard son vieil ami et compagnon d'exil. Pressentant la fin de sa carrière proche, il lui rappelle qu'il l'a choisi pour son exécuteur testamentaire. Quatre jours plus tard, le 24 juin, M Mure décédait à 11h du soir. M Calemard exécuta scrupuleusement les volontés du défunt.

La famille Fayolle de Duerne s'était montrée très zélée pour cacher les prêtres pendant la révolution. Depuis lors, elle a beaucoup compté de prêtres parmi ses membres et quelques-uns particulièrement éminents, tels monseigneur Fayolle, évêque en Chine et M. l'abbé Fayolle directeur du séminaire d'Oullins.